

La manifestation s'inscrit dans le prolongement d'un contrat de recherche collective obtenu auprès de la **Mission de recherche Droit et Justice** portant sur la barémisation de la justice, dont les axes s'articulent autour de l'appréhension des pratiques judiciaires. Le droit français a consacré, parfois depuis plusieurs années, des **outils d'aide à la décision judiciaire** désignés souvent sous le terme général de **barèmes**, par exemple en droit de la famille, en droit de la responsabilité civile ou bien encore en droit pénal.

**Le droit du travail** n'a pas échappé, après diverses tentatives, à l'instauration **d'un barème obligatoire, portant sur l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse.**

Issu de l'**ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail**, ce **dispositif**, instaurant des planchers et plafonds d'indemnisation fondés sur l'ancienneté du salarié, est présenté sous l'égide de la prévisibilité et la sécurité juridiques. Quels enjeux recèlent la quantification du préjudice subi par le salarié injustement licencié ?

Philosophes, économistes du droit et juristes, praticiens et universitaires, explorent les enjeux et les retombées de ce dispositif légal.

#### Comité scientifique

**Michel Rocca**, Professeur en économie, UGA, Faculté d'Economie de Grenoble

**Stéphane Gerry-Vernières**, Professeur de droit privé, UGA, Faculté de droit de Grenoble

**Antoine Jammaud**, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS), président honoraire de l'A.F.D.T

**François Duquesne**, Professeur de droit privé, Université Strasbourg

#### Comité d'organisation:

**Groupe droit social, contrat GIP Barémisation**

**Nathalie Baruchel**, MCF- UGA

**Sabrina Mraouahi**, MCF- UGA

**Marielle Picq**, MCF- UGA

**Anne Talpain**, Ingénieur d'études -UGA

**Carole Teman**, Doctorante -UGA

**Christelle Varin**, MCF- UGA

Renseignements et inscriptions  
[crj@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:crj@univ-grenoble-alpes.fr)



# LICENCIEMENT & BARÈME

## Prévoir et sécuriser ?

Colloque  
du CRJ

MSH ALPES  
Université Grenoble Alpes  
1221 Avenue Centrale  
38401 Saint Martin d'hères

VENDREDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019

9H00 - 16H30

### Programme

8h30

Accueil participants

9h00

### Allocutions d'ouverture

**David Déchenaud**, Professeur Université Grenoble-Alpes, Doyen de la Faculté de droit

**Michel Farge**, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du C.R.J

**Jean-François Beynel**, Premier Président de la Cour d'appel de Grenoble

### Le barème en questions

Sous la présidence de **Stéphane Gerry-Vernières**,  
Professeur  
Université Grenoble-Alpes

### Quelles finalités ?

9h30

#### Barème et approche philosophique

**Thomas Boccon-Gibod**, Maître de conférences en philosophie, Université Grenoble-Alpes

9h50

#### Barème et approche économique

**Thierry Kirat**, Directeur de recherche au CNRS, IRISSE, Université Paris Dauphine

10h10

#### Barème et approche juridique

**Isabelle Sayn**, Directrice de recherche au CNRS, Centre Max Weber Université de Lyon

10h30

Débats avec la salle / pause

### Quelles consécutions ?

11h00

#### Barèmes officiels et indicatifs : une illustration.

Présentation des résultats groupe droit social contrat GIP  
L'exemple des cours d'appel de Grenoble et de Chambéry

11h20

#### Le nouveau barème issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017

**Christophe Radé**, Professeur, Université de Bordeaux

11h40

Débats avec la salle

12h00

Déjeuner

### La réception du barème

Sous la présidence de **François Duquesne**,  
Professeur  
Université de Strasbourg

13h30

#### La réception du barème : qu'en est-il en droit comparé?

**Barbara Palli**, Maître de conférences, Université de Lorraine

13h50

#### La réception du barème par le droit européen

**Jean Mouly**, Professeur, Université de Limoges

14h10

#### Le barème et les pouvoirs du juge

**Jean-Yves Frouin**, Ancien Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Paris

14h30

#### Table-ronde : le barème et les acteurs

**Olivier Véran**, Député

**Estelle Courtois-Champenois**, DRH

**Frédéric Matcharadzé**, Avocat en droit social, Barreau de Chambéry

**Laurent Clément-Cuzin**, Avocat en droit social, Barreau de Grenoble

**Patrick Cohen**, Président du CPH de Grenoble

**Corine Retord**, Vice-Présidente du CPH de Chambéry

15h30

Débats avec la salle

15h50

#### Propos conclusifs

**Antoine Jemmaud**, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS),  
président honoraire de l'A.F.D.T

16h15

Clôture du colloque

